

Réponse à l'interpellation de Raoul Hedebouw sur l'avenir des pensions à la Ville de Liège

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour cette question qui me permet de refaire le point sur cet enjeu complexe et ô combien important qu'est l'avenir des pensions pour la Ville de Liège.

Je m'étonne que vous vous étonniez de la difficulté que représente et représentera encore davantage dans les prochaines années la charge de la cotisation de responsabilisation pour les finances communales.

En effet, depuis l'instauration de cette cotisation, j'ai eu l'occasion à chaque exercice budgétaire d'évoquer la problématique du poids des pensions.

1- Pour répondre à votre première question, je ne peux pas vous rassurer quant aux chiffres que vous avancez puisque le SPF Finances vient de nous annoncer le montant définitif de la facture 2016 et les projections jusqu'en 2023.

C'est ainsi que pour la seule Ville de Liège, le montant estimé de la responsabilisation serait de 20 267 000 euros pour l'année 2017 et de 48 459 000 euros en 2023.

Pour le CPAS, le montant passerait de 5 837 000 euros à 9 880 137 euros et pour la Zone de police de 1 587 000 euros à 9 352 610 euros

C'est donc bien un montant total de l'ordre de 27 691 000 euros en 2017 devenant 67 691 000 euros en 2023 qui impacterait l'entité communale consolidée.

Ceci correspondra à la prise en charge à hauteur de 85% du total des pensions servies.

À cette cotisation, il conviendra encore d'ajouter la majoration prévue de la cotisation de base qui passerait de 41,50% actuellement à 43% en 2023.

2- Concernant votre deuxième question, je souhaiterais préciser d'emblée qu'il n'est pas dans mon habitude de répondre à la place des autres. Ne connaissant pas le fond de la pensée du Bourgmestre de Sambreville, je vous invite à lui poser la question directement.

Quelle est la responsabilité des communes et plus particulièrement de la Ville de Liège ? Il y a beaucoup à en dire !

Premièrement, je peux vous affirmer avec conviction que la Ville de Liège ne fonctionne pas, en matière de nomination, selon la caricature que vous dépeignez. Les nominations se font sur la base de critères objectifs et rationnels.

Concernant notre Ville, nous nous sommes inscrits dans la démarche initiée par la Wallonie pour une fonction locale solide et solidaire.

Autrement dit, nous avons réaffirmé que la nomination faisait partie intégrante du Statut de la Fonction publique.

C'est ainsi que nous avons procédé depuis 2012 à plus de 1200 nominations afin de maintenir en permanence un effectif statutaire correspondant à 50% de notre cadre. J'en profite pour rappeler que diverses opérations ont été réalisées lors de ces derniers exercices notamment avec nos entités consolidées (CPAS et Zone de police), car la problématique de la cotisation de responsabilisation nécessite une approche globale et transversale.

Je citerai ainsi l'opération de transfert du secteur du maintien à domicile du CPAS vers l'intercommunale ISO SL avec maintien de l'emploi de tous les agents. Cette opération aura permis de juguler la cotisation de solidarité de quelques 800 000 euros sur une base annuelle.

Notre processus de nomination a fait suite à des examens de recrutement auxquels ont pu participer les agents de la Ville sous contrat de travail parfois depuis de longues années

La Ville, sous plan de gestion, n'étant jusqu'alors pas autorisée à nommer depuis plus de 20 ans !

Nous n'avons donc pas fait le choix de nommer exclusivement « les anciens » et /ou les plus âgés mais bien de donner une chance à ceux-là de partir à la retraite avec une pension de service public et dans le même temps d'ouvrir la porte à la nomination en fonction des résultats aux épreuves organisées à des plus jeunes ou des moins anciens.

Je rappelle ici que quand nous nommons de la sorte, nous ne récupérons pas les cotisations versées pendant la période contractuelle et que celles-ci sont versées dans le pot commun et profitent donc à toutes les communes y compris celles qui ne jouent pas le jeu. Nous sommes d'ailleurs en justice pour faire valoir notre point de vue à ce sujet.

Je n'estime donc pas que la Ville a une responsabilité dans la situation actuelle mais au contraire, je suis fière d'avoir défendu le statut de la fonction publique et singulièrement que celle-ci permettent à de nombreux agents, dont ceux qui proméritaient des salaires les plus faibles, de partir à la retraite dans la dignité.

3- Quant à mon opinion sur la réforme qui se trouve actuellement sur les bancs du Parlement fédéral, je vous dirais qu'il s'agit d'une mauvaise solution à un vrai problème qui est celui du sous-financement de la fonction publique et de son régime de pension, uniquement alimenté par les cotisations contrairement aux régimes des salariés et des indépendants qui bénéficient d'un financement complémentaire. De plus, nous ne sommes pas en mesure, faute d'informations, d'évaluer pleinement l'impact des réformes actuellement en cours.

La carrière mixte fera que les agents auront deux pensions qui ressortiront chacune d'un régime différent au prorata des années passées dans l'un ou l'autre statut. Cela aura forcément une conséquence négative pour les agents. Le régime dit *salarié* étant moins favorable que le régime *pension publique*.

De plus, le nouveau système ne réglera en rien le problème du poids des pensions déjà en cours pour lesquelles la responsabilisation restera de mise.

Qui plus est, la pression sera faite sur les employeurs communaux pour qu'ils souscrivent la fameuse assurance du deuxième pilier pour les agents contractuels afin de diminuer le gap entre les deux régimes.

Cette cotisation nouvelle, de minimum 2% de la masse salariale des contractuels s'ajoutera aux dépenses de cotisation de base et de la responsabilisation pour un effet médiocre sur le montant futur de la pension des contractuels déjà en place depuis quelques années et qui ne pourraient bénéficier de cette nouvelle cotisation que pendant un nombre réduit d'années.

Sans préjuger des résultats des échéances électorales futures, je continuerai pour ma part à prôner la poursuite de la politique de nomination entreprise par la Ville voire à accentuer celle-ci dans l'intérêt des agents concernés et dans le respect du statut de la fonction publique. C'est donc un vrai refinancement du secteur qui doit être envisagé.

La Ville assume ainsi un choix clair, avec les conséquences financières qu'il représente. Ce choix c'est celui d'ouvrir un droit à une pension du secteur public au bénéfice de ses agents et en ce compris celles et ceux qui ont eu une longue carrière et ceux qui du fait de leur âge sont proches de la pension afin qu'ils ne soient pas la génération sacrifiée par cette réforme imposée par un Gouvernement fédéral qui détricote nos acquis sociaux.

Je vous remercie pour votre attention et pour l'intérêt que vous portez à cette question et je cède la parole à mon collègue Firket afin qu'il nous éclaire sur les solutions budgétaires recherchées par la Ville pour faire face à cet enjeu sans précédent ainsi que sur les travaux de l'UVCW.